



Rupture CDI : que dois-je faire pour en finir?

Par **Anacha1986**, le 10/10/2015 à 13:04

Madame, Monsieur,rrnrEmbauchée depuis maintenant 3 ans au sein d'une étude notariale, je vis un véritable enfer depuis la fin de ma période d'essai. Lors de mon entretien d'embauche, il avait été demandé de réaliser certaines tâches, or ceci n'a jamais été respecté. Je n'ai JAMAIS eu de visite médicale, la femme de mon patron a appelé le service est à reçu un document me disant APTE alors que je ne me suis jamais déplacée. Je vis dans le noir, avec des barreaux aux fenêtres, mon patron et sa femme qui fument dans les locaux (sa maitresse qui fumait également est en arrêt depuis plusieurs mois). Cette dernière m'a fait vivre un véritable calvaire en m'humiliant devant les clients, me rabaissant plus bas que terre. J'ai craqué en Février 2014 et j'ai été en arrêt de travail pour état dépressif lié aux conditions de travail. Le lendemain de mon arrêt, la femme de mon patron m'a appelé pour me demander de revenir car ils avaient besoin la maitresse était malade et ne reviendrait pas. Je leur ai répondu que je ne reviendrai pas dans des conditions psychologiques et financières actuelles. Au bout de plusieurs mois et relance, elle m'a reçu mais mon patron non. On a renégocié le travail que je devais effectuer et pour ce qui est du salaire on verra plus tard. Malgré mes relances, le plus tard n'est jamais venu.... Dès le lendemain de mon retour, on m'en a encore mit plus sur le dos et rien n'a encore une fois était respecté. Il faut que je m'occupe de tout et de n'importe quoi, alors que je suis secrétaire. On me fait rédiger des actes de tous types alors que je n'ai pas les compétences, recueillir des signatures, je suis le "larbin" de services qui fait toutes les tâches ingrates au service de mon notable de mon patron. Car ils sont notables et nous sommes là pour les servir!!!! Chaque jour je dois prendre ma voiture pour aller à la poste sans jamais aucun remboursement de mes frais. Je suis en arrêt maladie régulièrement : infection urinaire (le ménage de l'étude n'est jamais effectué, aucun produit de disponible et un seul toilette pour homme et femme et client et personnel), baisse de tension, crise de tétanie, sciatique, constipations chronique liée au stress.... Je suis sous anti-dépresseur, j'ai des médicaments donnés par l'ORL à prendre chaque jour car la fumée de cigarette m'incommode.rnJ'ai demandé un DIF, refusé, j'ai envoyé plusieurs mails dont un dernier

vendredi de la semaine dernière pour leur expliqué la situation et que ca ne pouvait pas durer, que je restais ouverte à une rupture amiable de mon contrat de travail. Je n'ai eu aucune réponse, par contre ils ont transmis mon mail dans chaque bureau disant que je voulais juste de l'argent. Je n'ai pas de bureau digne de ce nom, un écran sur un carton, un siège dépouillé, une mini-table où je ne peux même pas reculé ma chaise...rnMon patron et sa femme s'injurient régulièrement devant moi, il faut que je fasse l'intermédiaire, mon patron ne voulant pas venir travailler il faut que je lui envoie des SMS pour lui demander de venir. Je crains sa femme qui est très méchante et qui n'hésite pas à attaquer la vie personnelle de ses employés pour les rabaisser, ils savent que mon mari est en intérim et que nous avons un crédit maison à rembourser. Au bout de deux jours de reprises, je suis déjà sur les rotules je n'ai même pas le temps d'aller aux toilettes, si c'est le cas, on me parle derrière la porte, on me dicte tout ce qu'il faut que je réponde au téléphone, rien n'est assez bien fait, si je dis noir à un client, il fallait dire blanc et inversement, il faut prendre des rendez-vous car il faut de l'argent, une fois qu'ils sont pris je suis chargé de le dire à mon patron qui ne souhaite pas les recevoir, on me reproche ensuite de prendre des rendez-vous ne sachant pas s'ils sont là ou pas, car nous ne sommes JAMAIS prévenus à l'avance de leur départ. Mon patron doit venir travailler 3 heures par jour, donc rien n'avance je me prends des soufflantes chaque jour au téléphone par les clients et je dois faire le tampon. En tant que T1 je dois travailler sous constante surveillance hiérarchique sauf que je n'ai aucun référent. Je suis constamment malade, je multiplie les problèmes de santé, je me sens psychologiquement et physiquement usée, et je n'ai que 29 ans!!!! Que faire, j'ai peur d'y laisser ma santé, ma vie personnelle.... Je dois y retourner mardi prochain, j'aimerais que tout cela s'arrête et que l'on me redonne ma liberté mais je ne peux pas financièrement partir sans rien....

Par **moisse**, le **10/10/2015** à **19:51**

Bonjour,rnTout ce long pavé pour ne poser aucune question.rnToutes les controverses que vous exposez sont de la compétence exclusive du conseil des prudhommes.rnJe ne vois en ce qui vous concerne, que la démarche consistant à demander la résolution judiciaire du contrat de travail.rn* avantage et inconvéniant : le contrat de travail perdure pendant la durée de l'instance, ce qui peut pourrir la vie du plus influençable.rnIl existe un moyen plus rapide qu'est la prise d'acte, mais il faut avoir toutes les preuves en mains des manquements allégués pour la tenter, car la prise d'acte est:rna) une démission portant ce nomrnbn) implique la saisine simultanée du conseil des prudhomme avec inscription au rôle dans le mois suivant.rnMais c'est une démission selon Pole-emploi tant que le CPH n'a pas requalifié la prise d'acte en licenciement sans cause réelle et sérieuse.rnDès lors la prise d'acte ne rend pas éligible aux allocations de chômage avant une décision positive du CPH.